

Procès-verbal séance Conseil municipal

24 avril /2015

Présents : Laurent Martin, Didier Chapoulie, Vincent Chantreau Jean-Louis Chauliaguët, Gisèle Chevallier, Jacques Demeuzoy, Jean-Claude Foursac, Jean-Charles Mazeyrac, Catherine Perrot, Bernard Raffy, Isabelle Theron

Absents excusés : -

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter (20 heures).

Exposé 1 : Vote du Compte de Gestion – Budget Général Commune – Exercice 2014

Les comptes de l'exercice 2014 sont arrêtés et soumis au vote du Conseil Municipal. Le vote du compte de gestion intervient préalablement au vote du compte administratif.

Le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2014 du budget général est adopté à l'unanimité.

Exposé 2 : Vote du Compte de Gestion – Budget Assainissement – Exercice 2014

Le compte de gestion 2014, partie assainissement, du receveur municipal est soumis à l'assemblée délibérante. L'ensemble des opérations de l'exercice 2014 – dépenses et recettes – est conforme au compte administratif de la commune.

Le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2014 du budget assainissement est adopté à l'unanimité.

Exposé 3 : Vote du Compte administratif – Budget général commune – Exercice 2014

L'exercice 2014 fait apparaître un résultat général de 27504,77€ qui correspond aux économies figurant sur l'année précédente.

Le Conseil Municipal statue favorablement sur l'ensemble des opérations budgétaires et comptables effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Exposé 4: Vote du Compte administratif – Budget assainissement M49 – Exercice 2014

Les opérations sont concordantes avec celles du compte de gestion du receveur, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité le compte administratif assainissement pour l'exercice 2014.

Exposé 5 : Affectation du Résultat de la Section de Fonctionnement – Exercice 2014

The block contains several handwritten signatures in black ink. From left to right, there are approximately eight distinct signatures, some of which are accompanied by initials or names written in a smaller font, such as 'B-R', 'CP', and 'Mazeyrac'.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2014, soit la somme de 91 397,86 € de la façon suivante :

– 65293, 09€ sont affectés au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour combler le déficit des restes à réaliser engagés.

– 26104, 77€ sont reportés au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » dans la Section de Fonctionnement et seront affectés au Budget Supplémentaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Exposé 6 : Vote du budget primitif 2015 de la commune

Nous comptons parmi les rares communes qui n'augmentent pas leurs taux d'imposition qui restent bas.

Les postes qui bougent beaucoup :

- Poste de charges de personnel : il augmente cette année de 23'800€ .
Il s'agit des 12'000€ de salaire pour l'agence postale (mais qui sont remboursés en recettes) ; des 2800€ de salaire non comptabilisé en 2014 pour le poste de secrétaire de mairie; et enfin des 9000€ de salaire pour le remplacement des cantonniers.
Le salaire de C.Lacombrade sera absorbé par le budget Assainissement.

- Poste Investissement: le montant de 32169€ ne correspond pas à notre capacité de dépenses .
27000€ sont répartis de la manière suivante :
6000€ sont affectés aux frais de cimetièrre (paiement de la 1^{ère} tranche) , 7000€ concernent des factures relatives au matériel utilisé à la poste, 14000€ concernent des emprunts.
Il reste 5000€ qui seront vraisemblablement affectés aux frais d'avocat pour l'affaire du mur de la propriété Ledru/ Boyer.

Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité le budget primitif 2015 de la commune.

Exposé 7 : Vote du budget primitif 2015 Assainissement

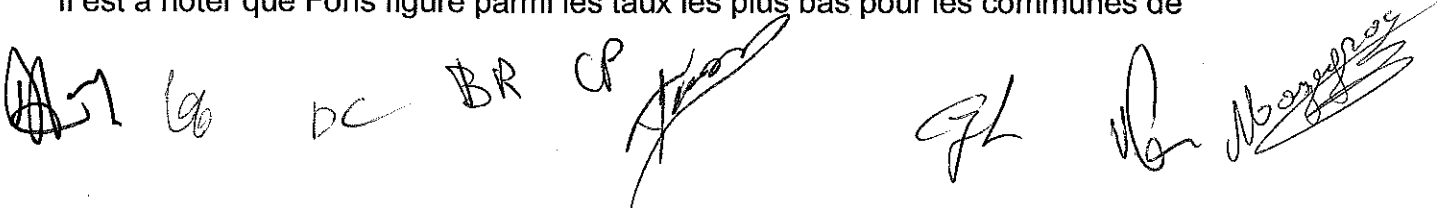
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif Assainissement 2015.

Exposé 8 : Vote des taux d'imposition locale (impôts mairie)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux et d'appliquer pour 2015 les taux suivants :

- TH : 9,090 %
- TFB : 9,290 %
- TFNB : 140,980 %

Il est à noter que Fons figure parmi les taux les plus bas pour les communes de



statut comparable.

Exposé 9 : Emission d'un titre de 42'000€ pour le mur de la propriété Ledru/Boyer.

Le rapport d'expertise du 11 février 2013 semble attribuer la pleine propriété du mur litigieux aux consorts LEDRU et BOYER,

Même si l'expert ne fixe pas avec précision la répartition de la prise en charge des travaux du mur, les conclusions dudit rapport sont de nature à conduire la Commune à demander la prise en charge totale des travaux par les consorts LEDRU et BOYER.

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 qui précise que les travaux doivent être réalisés dans l'urgence par la Commune pour préserver la sécurité des biens et des personnes et que le montant de 42 664 € TTC retenu a été soumis à Madame Boyer qui a donné son accord,

Considérant que la Commune n'avait de toute évidence pas à supporter le coût de ces travaux réalisés pour le compte d'un tiers avec son accord,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à émettre un titre de 42 664 € relatif aux travaux de remise en état du mur par la Commune,
- d'autoriser le Maire à agir en justice pour obtenir le recouvrement de cette créance.

Exposé 10 : Don d'un véhicule à la mairie

Monsieur Valley propose de faire don de son véhicule à la Mairie. Vu le bon état général du véhicule, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ce don et d'autoriser le Maire à faire établir une nouvelle carte grise au nom de la Commune et à effectuer le contrôle technique.

Exposé 11 : Autorisation donnée au Maire de signer une convention CAE/CUI

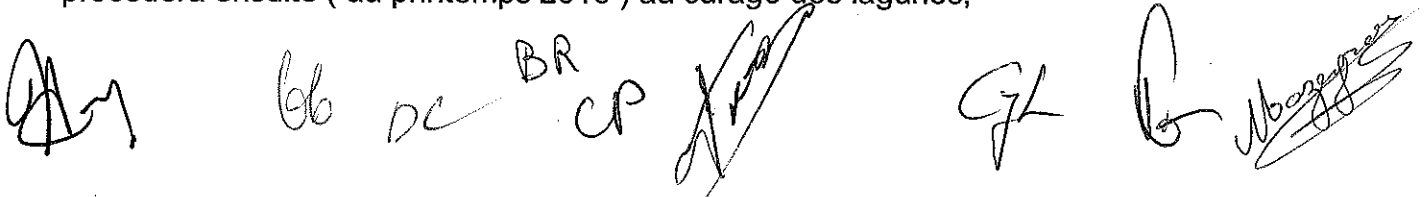
Constatant que le recrutement d'un agent dans le cadre d'un CAE/CUI permettrait à la Commune d'obtenir une aide substantielle au financement du Poste (80 % de son salaire brut)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer avec l'Etat une convention tripartite pour une durée de 12 mois renouvelable une fois à compter du 1er juin 2015 et d'inscrire les crédits en recettes et en dépenses au Budget de la Commune.

Exposé 12: Recrutement d'un agent temporaire pour l'assainissement

Des travaux de préparation au curage des lagunes servant à l'assainissement des eaux usées du Bourg de Fons doivent être réalisés. Ces travaux nécessitent le recrutement temporaire d'un agent du fait d'un accroissement temporaire de travail estimé environ à 12 mois.

Constatant que ces travaux doivent être réalisés avant l'intervention du « SYDED » qui procèdera ensuite (au printemps 2016) au curage des lagunes,

Handwritten signatures and initials of council members, including 'BB', 'DC', 'BR', 'CP', 'GK', and 'Boyer'.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel dans le cadre de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 pour exécuter les missions suivantes qui ne pourront excéder 12 mois:

Nettoyage, débroussaillage des berges des bassins de décantation
Changement des tuyaux et regards d'arrivée d'eau
Curage du ruisseau d'arrivée
Contrôle de tous les raccordements dans le Bourg
Modifications des installations mal raccordées(EP/EU)
Réalisation des tests de chlorométrie.

- d'inscrire les crédits au budget communal, tout en précisant que pour les travaux concernés relevant de l'assainissement, la dépense sera compensée par une recette en provenance du budget Assainissement (M 49).

Exposé 13: Autorisation donnée au Maire pour la signature de contrats dans le cadre de l'article 3-1 : recrutement d'agents du fait d'un accroissement temporaire de travail

Certains contrats doivent être revus et régularisés. A cet effet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels par application des dispositifs réglementaires.

Exposé 14: Proposition d'autoriser le transfert au Grand-Figeac de la compétence « Aménagement numérique »

Vu la notification par le Président du Grand - Figeac en date du 31 mars 2015 et de la délibération n° 009 / 2015 du Conseil Communautaire du Grand - Figeac portant proposition de modification statutaire visant à adopter la compétence « Aménagement numérique ».

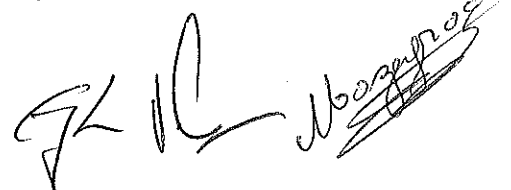
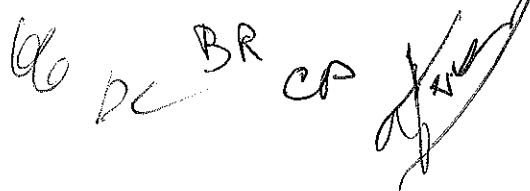
Vu les enjeux de la desserte du territoire en haut débit et les coûts annoncés pour atteindre ces objectifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le transfert au Grand-Figeac de la compétence « Aménagement numérique » telle que visée à l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, compétence qui comprend:

- la conception du réseau,
 - la construction du réseau et des infrastructures de communications électroniques,
 - la gestion des infrastructures,
 - l'exploitation et commercialisation du réseau et des infrastructures de communications électroniques
- Il est précisé que cette compétence d'aménagement numérique est exclusive de tout transfert de compétence en matière de téléphonie mobile.

TOURISME :

Le village de Fons souhaite déposer un dossier de candidature pour adhérer à l'association des plus beaux villages de France.



Pour que la candidature soit recevable, la commune doit dans un premier temps satisfaire à 3 critères éliminatoires :

- population maximale de 2000 habitants
- avoir au minimum 2 sites ou monuments protégés
- traduire sa volonté collective par une délibération du Conseil municipal

Si le dossier de candidature reçoit un avis favorable, une expertise sur site sera faite au cours de laquelle des documents supplémentaires seront fournis. Une commission qualité statuera sur le rapport d'expertise et si la commune est retenue elle devra signer une Charte de Qualité.

Le dossier est confié à Vincent Chantreau.

ECOLE :

A priori notre commune ne devrait pas perdre son école puisque les effectifs seraient les suivants :

- septembre 2016 : 24 enfants
- septembre 2017 : 21 enfants
- septembre 2018 : 26 enfants.

L'école de Cardaillac est quant à elle confrontée à un problème de sureffectif qui génère 3 niveaux en petite section. Par conséquent, une partie des enfants de Fons et Cardaillac (CP et CE1) seraient envoyés sur Camburat (qui fait partie d'un RPI avec Planioles) afin de solutionner ce problème de sureffectif. Paradoxalement, cette situation pose d'autres problèmes : les enfants seront scolarisés sur 3 sites, des coûts de transport augmentés que le Conseil Général n'absorbera pas.

Les RPI ne peuvent changer qu'avec l'accord de tous les maires concernés .

Le mardi 28 avril 2015, une consultation des familles aura lieu afin de voir quelles sont les attentes des parents et proposer de repenser le RPI.

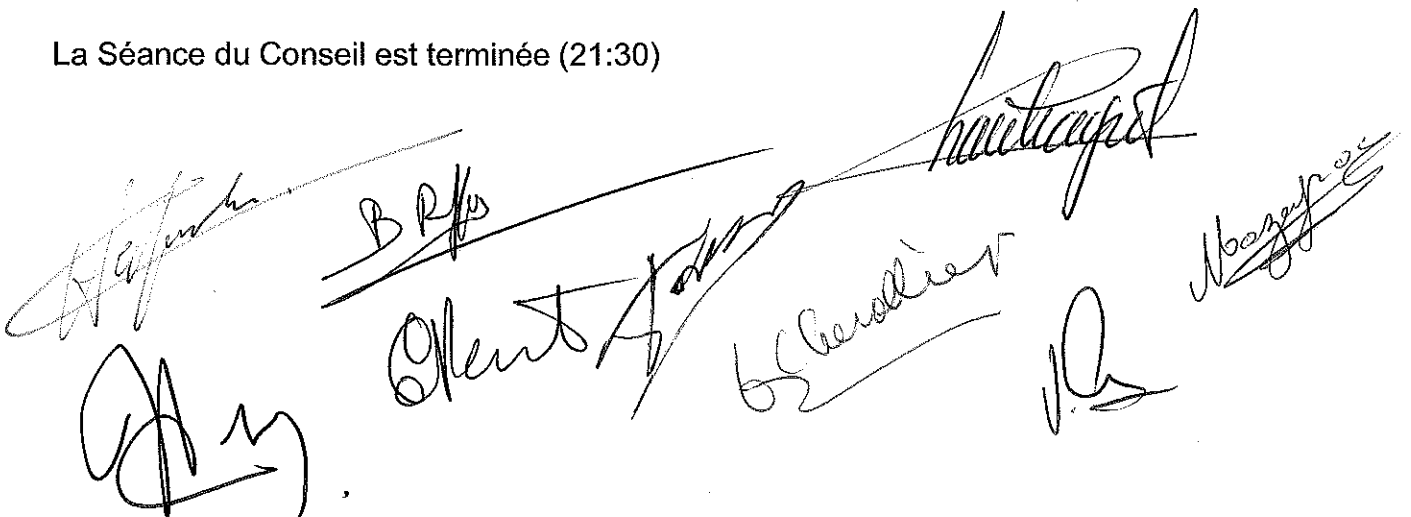
SYDED :

Le SYDED viendra visiter la station d'épuration de Fons le 28 avril 2015.

Il y a restriction sur la distribution gratuite des sacs poubelles : 1 rouleau sacs noirs et 1 rouleau sacs verts par an par personne au foyer.

Désormais, les sacs poubelles verts devront être vidés dans le conteneur afin d'être réutilisés.

La Séance du Conseil est terminée (21:30)

A collection of handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The top row contains five signatures, and the bottom row contains four. The signatures are stylized and difficult to read, but some appear to be 'B. P. P.', 'Olivier', 'G. G.', and 'M. M.'. The signatures are written over a horizontal line.